

Compte-rendu

Contrat pour une gestion durable du val d' Allier alluvial Comité de pilotage Jeudi 7 février 2019

Durée : 10h00 - 12h45
Rédigé le 05/04/2019

Lieu : Vichy (03)

Participants

Voir feuille d'émargement – Annexe 1

Partenaires excusés

- Vichy Communauté - Joseph KUCHNA
- Direction Départementale des Territoires du Cher
- Direction Départementale des Territoires de la Nièvre
- Région Bourgogne Franche Comté
- Conseil Départemental de l'Allier
- Conseil Départemental du Cher
- Conseil Départemental de Haute-Loire
- Conseil Départemental de la Nièvre
- Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- Chambre d'agriculture de la Nièvre
- Fédération de pêche de la Nièvre
- Fédération de pêche de la Haute-Loire
- Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Sous-Préfet d'Issoire

Mathieu BOISSEAU de Vichy Communauté présente rapidement le site et le contexte d'accueil de la réunion. Il excuse Joseph KUCHNA, Vice-Président en charge de la prévention des risques naturels, de la valorisation et de la protection des rivières à Vichy Communauté.

La séance est ensuite ouverte par Jocelyne BOUQUET, Présidente du contrat territorial val d'Allier alluvial. Après avoir accueilli les participants et les avoir remercié de leur présence, Madame BOUQUET énonce la liste des partenaires excusés, l'ordre du jour de la réunion ainsi que le programme de la journée.

Programme de la journée

9h45 -12h45 : Réunion

- 1) Rappels
- 2) Point sur les financements et l'animation
- 3) Synthèse des actions 2018 et des perspectives 2019
- 4) Présentation des projets de travaux aux Mayères – Agglo Pays d'Issoire
- 5) Présentation des travaux réalisés sur le secteur de la Boucle des Isles – Vichy Communauté

12h45 - 14h15 : Déjeuner

14h30 - 16h30 : Visite des travaux du secteur de la Boucle des Isles et du Lac d'Allier

I. Rappels

Plusieurs interlocuteurs des structures partenaires ayant changé récemment, les caractéristiques du contrat sont rappelées en introduction.

(cf. power point diapos 4 à 6)

II. Point sur les financements et l'animation

1) Financements du contrat (cf. power point diapos 8 à 13)

a) Avenant au contrat

En 2017 et 2018, les partenaires ont travaillé à la préparation d'un avenant visant à compléter la programmation du contrat sur la période 2018-2020. L'historique de cette démarche est rappelé. Dans un premier temps reporté à 2019, l'avenant n'a finalement pas pu aboutir. Malgré un travail déjà bien avancé, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a annoncé fin 2018 que la signature de l'avenant ne pourrait avoir lieu. Cette décision a impacté plusieurs actions du contrat. Pour certains projets déjà inscrits dans la programmation initiale, des solutions ont été trouvées. En revanche, les nouvelles opérations n'ont pu être financées dans le cadre du contrat.

b) Agence de l'eau Loire-Bretagne

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les aides accordées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne se font selon les modalités de son 11^{ème} programme. Il existe quelques exceptions à cette règle. C'est notamment le cas pour les contrats territoriaux signés avant le 1^{er} février 2017 comme le contrat territorial val d'Allier alluvial. Ces derniers bénéficient jusqu'à leur terme des taux révisés du 10^{ème} programme.

c) FEDER Loire

Les modalités d'aide du POI FEDER Loire ont changé pour la période 2019-2020. Les grandes lignes sont présentées. La majorité des actions du contrat ont fait l'objet de candidatures aux appels à projets ponctuels. La sélection des dossiers a eu lieu le 2 avril 2019. Un point sera fait courant avril pour ajuster les plans de financement si nécessaire.

2) Animation et communication (cf. power point diapos 14 à 24)

Les principales missions liées à l'animation et la coordination du contrat réalisées en 2018 sont présentées. Ces éléments ne suscitent pas de remarque particulière. Les perspectives 2019 sont énoncées. Outre les actions déjà réalisées les années précédentes, il est prévu de finaliser le bilan à mi-parcours du contrat 2015-2018 (initialement envisagé sur la période 2015-2017 mais qui a pris du retard du fait d'une période d'absence de l'animatrice entre avril et août 2018). Ce bilan sera présenté en comité de pilotage courant 2019.

A noter qu'un travail de préparation de l'étude bilan du contrat (à mener en 2020) sera initié fin 2019.

Les actions de communication menées en 2018 sont listées. Un problème sur la visibilité et l'architecture du site internet est souligné par l'animatrice. Il devrait être résolu dans le courant du premier semestre 2019.

Le CEN Auvergne estime que le contrat manque de lisibilité à l'échelle nationale et que la communication collective pour valoriser cette contractualisation pourrait être améliorée. Il est convenu qu'une attention particulière soit portée à ce sujet et que le travail de concertation soit renforcé dans ce sens à l'avenir.

Post réunion, à l'occasion du Comité Syndical du 21/03/19, l'Etablissement public Loire a inscrit les actions de communication du contrat dans son budget supplémentaire. Le budget prévisionnel pour l'année 2019 est de 6 600 €, décomposé comme suit :

- 1 lettre d'information (à paraître en septembre/octobre) : 1 750 €
- 2 journées d'information et d'échanges (intervenants, repas, location de matériel, salle, ...) : 4 500 €
- Site internet (hébergement) : 350 €

L'agence de l'eau et le CEN Auvergne précisent la tenue des rencontres de l'éco territorialité sur l'eau, le 14 mars à Lempdes (63). Dans ce cadre, le CEN Auvergne a été sollicité pour présenter l'Histoire de la rivière Allier et l'intendance du territoire pour une gestion intégrée de l'eau (lien avec le contrat territorial val d'Allier alluvial). Parmi les visites organisées l'après-midi, on peut citer celle du site de l'Ecopôle et la présentation des travaux d'effacement de la protection de berge réalisés en 2017 sur la commune de La Roche Noire.

A noter que la Région Auvergne Rhône Alpes organise un séminaire sur la biodiversité le 11 avril à l'Hôtel de Région de Clermont-Ferrand.

III. Synthèse des actions 2018 et des perspectives 2019

Un point d'avancement est fait pour chaque volet du contrat. (cf. *power point diapos 25 à 36*)

De manière générale, on peut souligner une réalisation financière des opérations proche du prévisionnel inscrit dans les documents contrat pour les volets A, B.1 et C.

Le volet B.2 présente un taux moyen d'engagement financier de 295% pour 2018 par rapport à ce qui est inscrit dans les documents du contrat pour la même année. Ce chiffre s'explique notamment par le démarrage en 2018 de plusieurs opérations coûteuses qui étaient initialement prévues les années précédentes. A noter, que les aides sollicitées dans les demandes de subvention ont été réajustées.

Pour l'ensemble des volets du contrat, le coût réel des opérations est globalement proche des montants figurant dans les demandes de subventions (entre 93% et 100%)

Un tableau de synthèse des actions réalisées en 2018 et des actions prévues en 2019 est distribué aux participants. Ce document constitue un support aux différents échanges. Les opérations sont balayées les unes après les autres. Les éléments présentés sont complétés au besoin par les maîtres d'ouvrage présents (post réunion pour certaines opérations). Ces éléments sont présentés en annexe 2.

Des précisions complémentaires sont demandées concernant l'action A2 « Etude et diagnostic des zones d'expansion des crues (ZEC) » portée par l'Etablissement public Loire. Les réponses ci-dessous sont apportées.

Cette étude s'inscrit dans la continuité de l' « Analyse exploratoire, à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire, des potentialités en termes de champs d'expansion de crues » conduite par l'Etablissement entre 2016 et 2019 (plus d'info sur l'étude globale sur <http://www.eptb-loire.fr/zec/>).

Il s'agit d'un zoom territorialisé dont les moyens seront mutualisés avec le SAGE Loir et le SAGE Yèvre-Auron, tous deux portés par l'Etablissement public Loire. L'agence de l'eau indique que le coût de cette étude devra être exclu du bilan financier du contrat car la demande de subvention a été groupée avec les 2 autres territoires.

Les objectifs principaux de ce travail sont d'approfondir la connaissance des ZEC, d'évaluer leur rôle à l'état initial, et pour certaines d'entre elles (en dernière phase et suivant les conclusions des phases précédentes) de définir des scénarios d'aménagement visant à préserver leur efficacité actuelle, optimiser leur efficacité ou réactiver le caractère inondable.

Ce travail se déroulera en 3 phases sur 18 mois :

- Phase 1 : Description des ZEC (6 maximum)
- Phase 2 : Analyse de la fonctionnalité des ZEC (4 maximum) avec modélisation hydraulique
- Phase 3 : Définition et approfondissement de scénarios d'aménagement (2 ZEC maximum)

Un travail préliminaire de sélection des 6 ZEC, objets de la phase 1, a été initié en comité technique restreint au mois d'octobre 2018. Il sera finalisé prochainement après échanges avec le bureau d'études retenu et confirmation des acteurs. Plusieurs réunions élargies (EPCI associés) sont prévues dans les prochains mois pour présenter l'étude, puis son avancement en concertation avec les partenaires du territoire.

Le marché a été notifié fin mars. La réunion de cadrage avec le bureau d'études est prévue le 16 mai prochain.

IV. Présentation des projets de travaux aux Mayères

Philippe GODARD - Agglo Pays d'Issoire (*voir diaporama annexe 3 et rapport annexe 4*)

Dans les documents du contrat, cette opération porte le code B.2.3 et s'intitule « Protection et aménagement des anciennes gravières des Mayères ». Les objectifs et les grandes lignes de l'action sont rappelés.

Une étude de définition des travaux d'aménagement pour la protection du site, face au risque de capture par l'Allier, a été finalisée en 2018. Cette dernière a confirmé le risque de capture en cas de forte crue et a permis de définir un scénario d'aménagement grâce à des modélisations hydrauliques.

Le coût du projet proposé s'est avéré plus de 2,5 fois plus élevé (4,85 M€) qu'initialement prévu. Cette proposition a été jugée trop coûteuse par les élus de l'Agglo Pays d'Issoire et les partenaires techniques et financiers. De plus, ces travaux d'envergure auraient fortement dénaturé le site (3 fois plus d'ouvrages par rapport aux premières estimations), l'éloignant du projet initial. Selon le bureau d'études qui a réalisé ce travail, ce scénario n'a d'intérêt que s'il est réalisé entièrement. Sa réalisation partielle n'est pas envisageable. Sur la base de cette étude et en prenant en compte l'évolution naturelle du site de ces dernières années (développement important de la végétation et notamment de la forêt alluviale), des solutions alternatives plus douces ont été recherchées pour la protection des étangs, ainsi que leur aménagement et leur mise en valeur. Les résultats de ce travail complémentaire sont présentés dans le rapport constituant l'annexe 4, transmis post-réunion.

Il est précisé que le plan de gestion du site sera élaboré en 2019. Celui-ci prendra en compte les nouveaux aménagements retenus ainsi que les 2 projets de la Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme sur le site. Il s'agit de la reconnexion d'un bras mort avec l'Allier et de la connexion d'une mare, constituant une frayère, avec l'étang ouest.

Sous réserve de l'octroi des financements, il est envisagé de réaliser les travaux et l'aménagement du site sur la période 2020-2021.

D'un point de vue financier, les partenaires s'accordent sur la nécessité de présenter le projet global dans les demandes de subvention mais en détaillant les différentes phases. A noter qu'un dossier de candidature à l'appel à projets ponctuel « Gestion et restauration des continuités écologiques et sédimentaires, et rétablissement de l'espace de mobilité de la Loire et de ses principaux affluents » du POI FEDER Loire a été déposé fin février. Le plan de financement des

travaux sera affiné en fonction de la sélection ou non du projet lors du comité de sélection du 2 avril 2019.

Le 12 avril 2019, une visite du site est organisée en comité restreint (partenaires techniques et financiers directement concernés) pour présenter les nouveaux projets de travaux.

V. Présentation des travaux réalisés sur le secteur de la Boucle des Isles et la rive gauche du Lac d'Allier
Mathieu BOISSEAU - Vichy Communauté (*voir diaporama annexe 5*)

Dans les documents du contrat, cette opération porte le code B.2.5. En 2018, il a été décidé d'élargir le secteur d'intervention par rapport au prévisionnel, pour profiter de la vidange du Lac d'Allier et intervenir sur la rive gauche.

Cette présentation intervient en préambule de la visite de l'après-midi. Elle replace le contexte et les objectifs des travaux.

Pour rappel, ces travaux s'inscrivent dans un projet d'Agglomération dont le budget total avoisine les 20 millions d'euros. Ce projet d'envergure aborde plusieurs thématiques telles que l'urbanisme, le tourisme, le risque inondation, l'environnement. Un de ses objectifs principaux est de réduire l'empreinte urbaine sur le milieu alluvial. Seul le volet environnemental est financé dans le cadre du contrat territorial. La fin des travaux est estimée à l'automne 2019.

Les travaux concernés par le contrat ont lieu sur la rive gauche de l'Allier entre la Boucle des Isles et le pont de l'Europe. Ils consistent à :

- supprimer les enrochements et reprofiler les berges datant des années 60 (murs en béton)
- renaturer les berges par des techniques de génie végétal pur ou mixte (plantes héliophytes)
- traiter les invasives (renouées du Japon, ptérocaryers du Caucase, robiniers faux-acacias)
- restaurer la confluence du Sarmon avec l'Allier
- créer une annexe hydraulique
- améliorer les cheminements piétons et cyclables

Dans le secteur de la Boucle des Isles, un enrochement de 285 m n'a pas encore été traité. Il est situé en contre-bas d'un camping et la concertation avec les propriétaires/gestionnaires de celui-ci s'avère complexe. Dans ce même secteur, au niveau de l'annexe hydraulique, des saules ont été plantés. A l'occasion des travaux, un peuplier noir remarquable a été découvert. Le projet a été adapté afin de le préserver et de le mettre en valeur.

Concernant les invasives et plus particulièrement la renouée, le procédé utilisé est le criblage/concasse. Le volume traité est de 6 000 m³. Cette technique revêt un caractère expérimental. Un retour d'expérience pourrait être fait à l'occasion d'une journée d'information du contrat en 2020, sur la thématique des espèces exotiques envahissantes.

Au niveau de la confluence du Sarmon avec l'Allier, les profils en travers et en long ont été repris afin de réduire l'influence du Lac d'Allier. Les ptérocaryers du Caucase ont été supprimés.

La création d'une voie verte dédiée aux modes doux est prévue dans ce secteur (hors contrat). Dans les zones urbaines, le béton désactivé sera utilisé et en milieu plus naturel un terrain stabilisé sera préféré.

Des fouilles archéologiques sont menées à l'occasion des travaux. Elles ont, entre autres, déjà permis de retrouver des éléments d'anciennes structures de ponts (pieux en bois datant du 1^{er} siècle par exemple). Ces éléments sont des indicateurs historiques précieux sur le fonctionnement passé de l'Allier.

Plus d'informations sur les fouilles archéologiques :

https://www.lamontagne.fr/vichy-03200/travaux-urbanisme/que-retenir-des-fouilles-archeologiques-preventives-au-fond-du-lac-d-allier-a-vichy_13507733/

La question de la gestion de la baignade est abordée. Les nouveaux aménagements (cheminements, pontons,...) seront situés à proximité immédiate de la rivière, pouvant inciter le public à la baignade. Il est précisé que la baignade n'est pas autorisée dans ce secteur, sauf dans une zone réservée et surveillée en rive droite. Il n'est pas prévu, à ce stade, de prendre des mesures particulières pour contrôler la baignade aux autres endroits.

Quelques photos de la visite



Annexe hydraulique



Plantations de saules



Peuplier noir remarquable



Reprise de la rive gauche de l'Allier



Confluence du Sarmon



Quelques jours après le comité de pilotage, un article est paru dans le journal La Montagne sur le même sujet. Celui-ci illustre parfaitement la visite réalisée avec les partenaires.

https://www.lamontagne.fr/bellerive-sur-allier/travaux-urbanisme/allier/2019/02/18/comment-le-chantier-de-la-rive-gauche-de-l-allier-a-vichy-veut-amener-la-nature-en-milieu-urbain_13135336.html

Il est souligné qu'un article dans la dernière lettre du contrat, parue en mars 2019, a été consacré à la présentation de ces travaux.

En l'absence de remarque complémentaire, la réunion est clôturée à 12h45.

Autres partenaires financiers et maîtres d'ouvrage du contrat



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.

